



Auberchicourt,
Le 17 Juin 2024

-VILLE D'AUBERCHICOURT
-ARRONDISSEMENT DE DOUAI
-DÉPARTEMENT DU NORD

ARRETE N° 2024/101

Le Maire d'Auberchicourt,

Vu le Code général des Collectivités territoriales notamment l'article L.2212-2 § 5 ,

Vu la demande la société BATMEN de Denain concernant la pose d'un bungalow sur le terrain vague situé en face du 66 rue de Pujols,

Vu le danger présenté pour la circulation des piétons et des véhicules,

Considérant que l'intérêt majeur pour la sécurité et la tranquillité justifie pleinement l'utilisation du domaine public.

ARRETE

ARTICLE 1 : Une autorisation d'occupation du domaine public afin de poser un bungalow sur le terrain vague situé en face du 66 rue de Pujols est donnée à l'entreprise BATMEN pour une durée de 4 mois.

ARTICLE 2 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès verbaux et poursuivie par la loi.

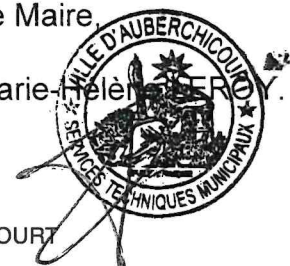
Article 3 : Ampliation sera transmise :

- Au Commissariat d'Aniche,
- A l'intéressé
- Monsieur le Secrétaire Général d'Auberchicourt,
- Monsieur le Responsable du Service Technique d'Auberchicourt.
- Service de communication de la ville

En application des dispositions du Décret n° 65-25 du 11 Janvier 1965 modifié le 28 Novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois de la publication.

Le Maire

Marie-Hélène SERRE



PLACE SUZANNE LANOY - B.P. N° 10 - 59165 AUBERCHICOURT

TEL. : 03.27.92.43.30

mairie.auberchicourt@wanadoo.fr